



**Compte-rendu**  
**Bureau de la CLE du Mardi 8 Mars 2022 à 14h à Pontarlier**

Participants

**Nombre de membres du bureau de la CLE : 15 / 24 - Participants : 22**

- Dont collège des élus : 6 / 15
- Dont collège des usagers : 3 / 5
- Dont collège de l'Etat : 4 / 4
- Dont autres participants : 9

Philippe ALPY, Président de la CLE, remercie les participants à cette réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il excuse les absents et présente l'ordre du jour :

- Point d'avancement de l'étude flux admissibles :
  - Avancement de la détermination des concentrations admissibles (présentation de l'Université de Franche Comté)
  - Validation du cahier des charges pour la suite de l'étude
- Ressources stratégiques majeures :
  - Sélection des ressources stratégiques sur la partie Doubs du bassin
- Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau
  - Etat d'avancement
- Etude prospective changement climatique :
  - Présentation et validation du cahier des charges de l'étude
- Questions diverses

1. Avancement de l'étude flux admissibles

**Présentation de l'étude flux admissibles**

**Amélie BARBIER-DODANE** présente les différentes phases de l'étude flux admissibles, rappelle ses tenants et aboutissants ainsi que l'échelle de l'étude, qui se veut globale, avec un rendu par sous bassin versant.

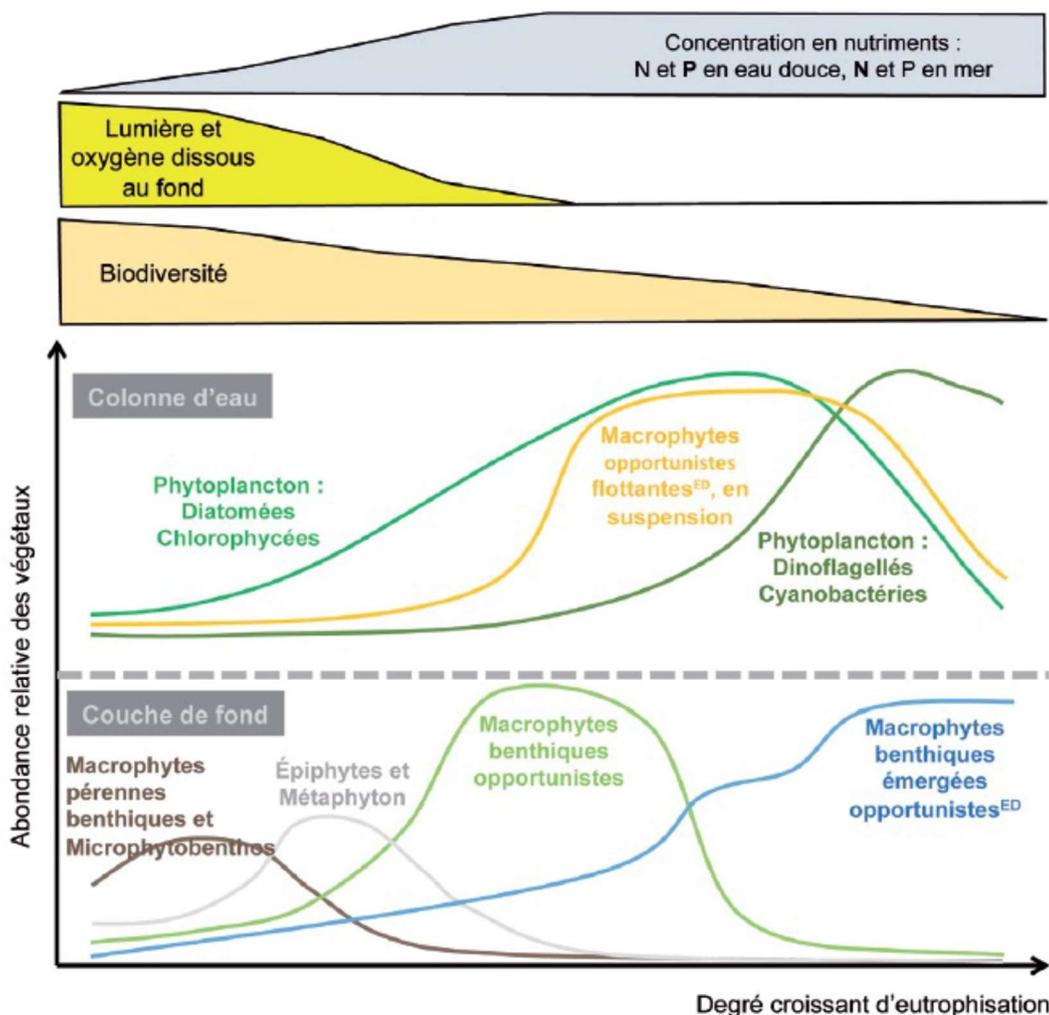
Le travail à réaliser ici est une exploitation des nombreuses données existantes, notamment celle du réseau Quarstic, du réseau DCE et de l'étude Nutri-karst en cours. La méthodologie appliquée sera la même sur chaque sous bassin afin de garantir un traitement égal de la donnée.

Elle souligne que cette étude a vocation à objectiver les apports en azote et phosphore, sous une approche quantitative couplée à une approche estimative concernant les données moins connues. L'objet de cette étude est de pondérer les différents apports et d'évaluer le niveau actuel par rapport à un niveau optimal pris en référence qui permettrait de limiter les problèmes n'eutrophisation. Cet état de référence est approché à partir des concentrations admissibles avancées par Chrono-Environnement, suite à l'étude bibliographique réalisée, dont les résultats nous sont partagés maintenant.

## Présentation de la synthèse bibliographique de Chrono-Environnement et proposition de concentrations admissibles

**Pierre-Marie BADOT** présente les résultats de l'étude bibliographique débutée à l'été 2021. L'analyse s'est portée sur les publications scientifiques concernant des rivières équivalentes à celles de la Loue, à savoir en secteur calcaire, de type karstique, en zone de climat tempéré et à altitude similaire, ne présentant pas d'eutrophisation, ou comportant une faible activité anthropique.

### Illustration du développement algal selon le niveau d'eutrophisation



**Pierre-Marie BADOT** présente les différentes concentrations relevées dans la littérature scientifique pour des cours d'eau à l'état naturel, puis les concentrations pour lesquelles des perturbations apparaissent sur des cours d'eau similaires à celui de la Loue.

Un travail de conversion des données a été réalisé pour faire apparaître les valeurs en équivalent nitrates, et pouvoir comparer les niveaux présentés à partir de ce paramètre bien appréhendé, et s'affranchir des valeurs en azote total présent dans l'eau.

Les valeurs relevées dans la littérature pour caractériser l'état naturel de rivières similaires à la Loue sont les suivantes :

### Tableau des concentrations naturelles en azote et phosphore dans le bassin versant du Haut-Doubs et de la Loue

	Concentration en nitrates (mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> L <sup>-1</sup> )	Concentration en azote total (mg N L <sup>-1</sup> )	Concentration en phosphates (mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> L <sup>-1</sup> )	Concentration en phosphore total (mg P L <sup>-1</sup> )
Affluents du Haut-Doubs et de la Haute Loue	0,3 à 1	0,15 à 0,3	0,015 à 0,030	0,005 à 0,010
Haut Doubs	0,5 à 2	0,3 à 0,5	0,030 à 0,060	0,010 à 0,020
Haute Loue et Lison	1 à 3	0,5 à 0,8	0,060 à 0,080	0,020 à 0,040
Basse Loue	1 à 3	0,5 à 0,8	0,060 à 0,080	0,020 à 0,040

Suite à l'étude bibliographique, les concentrations proposées par Chrono-Environnement permettant de limiter fortement l'eutrophisation sont les suivants. Une sectorisation d'amont en aval a été réalisée afin de prendre en compte l'effet cumulatif des concentrations, ainsi que la typologie des cours d'eau selon leurs gabarits et l'altitude.

**Tableau des concentrations maximales admissibles en azote et phosphore dans le bassin versant du Haut-Doubs et de la Loue**

	Concentration maximale en nitrates (mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> L <sup>-1</sup> )	Concentration maximale en azote total (mg N L <sup>-1</sup> )	Concentration maximale en phosphates (mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> L <sup>-1</sup> )	Concentration maximale en phosphore total (mg P L <sup>-1</sup> )
Affluents du Haut Doubs et de la Haute Loue	1,5	0,5	0,040	0,020
Haut Doubs	2,5	1,0	0,080	0,030
Haute Loue et Lison	3,5	1,5	0,100	0,040
Basse Loue	3,5	1,5	0,100	0,040

### Présentation des niveaux de concentrations actuels par l'Agence de l'Eau

**Vivien ROSSI** présente le travail réalisé sur les niveaux de concentrations actuelles sur le bassin, faisant suite à la demande de la DDT lors du COTECH flux admissibles du 8 février, afin de mieux évaluer les écarts entre l'état de référence pris pour le déroulé de l'étude flux admissibles et la situation actuelle.

La synthèse est issue des données DCE, du réseau départemental patrimonial et du réseau Quarstic (sous maîtrise d'ouvrage du Département du Doubs).

Les données sont approchées sous l'angle de moyenne sur 3 années glissantes afin de lisser les variabilités interannuelles, entre autres liées aux événements météorologiques, sur la période 2010-2020.

Il souligne que les phosphates présentent des pics erratiques qui posent des problèmes d'interprétation.

Tableau de synthèse des teneurs actuelles sur réseaux DCE et départemental patrimonial (2018/2020)



Dans l'attente  
données Quarstic

	Nitrates		Phosphates	
	Concentrations moyennes interannuelles (mg/l NO3)	P90 (mg/l NO3)	Concentrations moyennes interannuelles (mg/l PO4)	P90 (mg/l PO4)
Affluents Haute Loue (Brème)	15,2	28,1	0,06	0,07
Haut Doubs	2,7	4,4	0,03	0,06
Haute Loue / Lison	5,7 à 7,1	9 à 10,2	0,03 à 0,09	0,07 à 0,11
Basse Loue	5,8 à 6,7	9,9 à 12	0,03 à 0,04	0,07 à 0,08
Affluents Basse Loue (Furieuse, Cuisance)	6,6 à 8	10 à 10,6	0,08 à 0,11	0,1 à 0,16

### Temps d'échange :

**Philippe ALPY** souligne que considérant qu'un COTECH Flux admissibles a eu lieu, les échanges techniques avec les partenaires ont abouti à ce qui est a été présenté, en tant qu'avis scientifique sur le sujet.

**Stéphane PARRA** précise que l'échantillonnage des phosphates sur le réseau Quarstic pose question, et qu'il est prévu des analyses comparatives pour évaluer si les réactifs présents dans les flacons n'interagiraient pas au niveau des résultats.

**Gérard MAMET** demande si les concentrations d'azote sont dues à des relargages par les sédiments, et si le développement algal comporte des problèmes de toxicité.

**François DEGIORGI** indique que les concentrations présentées sont liées aux phénomènes de lessivages directs.

**Pierre-Marie BADOT** indique que des toxicités en lien avec l'eutrophisation et le développement d'algues spécifiques existent (cyanobactéries), et pour illustration cite des cas d'intoxication de jeunes s'étants baignés dans l'Ognon, avec des hospitalisations pour certains.

**Gérard MAMET** indique qu'en l'état actuel des choses, il y a souvent 50% de concentration en trop comparativement aux niveaux de référence proposés. Concernant les rejets, on évoque souvent ¼ issus de STEP et ¾ issus de l'agricole. Il invite à voir ce qui pourrait être fait rapidement :

- fonctionnement des STEP, rendements, surveillance,
- pratiques agricoles,
- arrêt des aides au tout lisier (le Département du Doubs a arrêté les aides, mais la Région les a reprises, SOS Loue négocie avec la Région pour leur arrêt).

**Vivien ROSSI** précise que les STEP fonctionnent actuellement sous le régime réglementaire qui s'applique et que l'étude flux admissibles vise à la pondération des émissions afin de mieux cerner les actions à réaliser. Si l'étude souligne une part importante due à l'assainissement, peut-être qu'il faudra se poser la question d'aller plus loin dans les performances des STEP.

**Pierre-Marie BADOT** rappelle que l'étude précédemment réalisée par Chrono-Environnement, avec les travaux de E. CHANEZ, avait mis en évidence qu'en règle générale les grosses STEP fonctionnaient correctement, et que les petites STEP étaient plus source de problèmes liés aux rejets.

**Vincent BERNIZET** indique que depuis 2018 dans le Jura, la DDT fait pression par des mises en demeure des STEP non conformes, et se positionne en facilitateur pour la réalisation d'études et travaux.

Concernant les captages prioritaires et le volet agricole, les agriculteurs sont ouverts à la pratique de l'agriculture biologique, pour autant des problèmes de débouchés des productions se posent, qui constituent le facteur limitant actuellement.

**Stéphane SAUCE** questionne sur les concentrations présentées entre les niveaux de concentrations actuels et ceux jugés admissibles, et elles lui sont explicitées. Aussi, il souligne que les concentrations admissibles sont faibles, et à son sens difficilement atteignables sur le bassin. Il s'inquiète de l'inscription formelle dès à présent de ces valeurs comme objectif à atteindre ce qui en l'état semble difficilement compatible avec l'agriculture existante sur le bassin.

**Amélie BARBIER-DODANE** détaille les concentrations admissibles à prendre en compte, soit les concentrations équivalent nitrates et équivalent phosphates dans les colonnes concernées du tableau.

**Francois DEGIORGI** précise que si les concentrations en transit viennent à diminuer, le surplus présent sera mieux auto-épuré par le cours d'eau, car les cours d'eau sont aussi consommateurs d'azote et de Phosphore.

**Gérard MAMET** souligne que la Loue n'est pas à considérer comme une tête de bassin, étant donné qu'elle est une résurgence.

**Pierre-Marie BADOT** précise que cela est pris en compte dans la gradation des concentrations d'amont en aval du bassin, avec pour la Loue un niveau de concentrations admissibles supérieur à celui pris sur la partie Haut-Doubs, qui retranscrit ce fait.

**Nicole APPERRY** indique que les concentrations admissibles sont assez éloignées des valeurs prise comme référence de qualité pour l'eau potable, avec actuellement une classe de conformité allant jusqu'à 50 mg/L pour les nitrates sur l'eau potable. Elle souligne que plus les concentrations dans l'eau brute sont faibles, plus cela est favorable à une bonne qualité de l'eau potable après traitement. Dans les suivis de captage en secteur forestier, on trouve des concentrations en nitrates de l'ordre de 3 mg/L.

**Pierre-Marie BADOT** présente des valeurs de concentrations induisant une toxicité humaine, dès 2 à 4 mg/L de nitrates sur des toxicités chroniques, soit à long terme, en consommation quotidienne.

**Nicole APPERRY** précise qu'il y a des résultats d'études disparates à ce sujet, qu'il est difficile d'appréhender ces phénomènes et qu'il faut être prudent sur ces affirmations

**Philippe ALPY** indique que le Syndicat Mixte Doubs Loue n'a pas pu être présent à ce bureau de CLE, néanmoins, la question du périmètre de l'étude est à formaliser avec l'Agence de l'eau.

**Vivien ROSSI** indique que le sujet a été abordé avec le SMDL, et qu'il est souhaitable de déployer l'étude sur l'ensemble du BV de la Loue, basse Loue comprise.

**Cyril THEVENET** précise qu'il est possible de mettre des volets optionnels pour le marché, et que le SMDL est intéressé par cette formule, sachant que leur niveau d'avancement sur ce type de sujet est différent qu'en secteur haute-Loue, et que leur contexte est alluvial et non karstique.

**Francois DEGIORGI** précise qu'il est important d'avoir une vision d'ensemble sur le bassin.

**Vincent BERNIZET** valide le périmètre proposé sur l'ensemble du bassin de la Loue.

**Philippe ALPY** souligne que pour les concentrations admissibles, il est nécessaire de fixer un niveau afin de dérouler le travail comparatif pour l'étude flux admissibles, une objectivité et une ambition sont nécessaires.

Il rappelle que l'enjeu ici est de travailler sur la notion de flux admissibles, et on sait que la marge de progrès à franchir pour les différents acteurs va être importante, avec une remise en cause de nos pratiques et de nos usages. Il remercie les apports de chacun sur leurs thématiques. A ce stade de la discussion, la validation du périmètre est actée avec un volet optionnel, avec l'accord du SMDL.

Concernant la validation des concentrations admissibles, ce sont des objectifs qu'il faut partager, il confirme que c'est un objectif vers lequel il faut tendre.

**Aurelia BARTEAU** ne remet pas en cause les concentrations proposées et fait confiance à Chrono-environnement pour leur travail de synthèse et leurs propositions de concentrations. Elle précise qu'il faut être vigilant sur l'usage de ses chiffres, l'objectif est de tendre vers ce niveau et non y être clairement.

**Philippe ALPY** souligne que si on ne se donne pas des objectifs ambitieux à atteindre, comment pourrait-on emmener une corporation vers un mieux, si on prend un objectif modeste, sachant qu'on travaille pour les générations futures, et non pas pour demain. Être ambitieux aujourd'hui n'est pas un mot fort, puisque si on conjugue le changement climatique, la rareté de l'eau et les activités humaines qui ne font que se densifier, peut-être qu'il faut anticiper avant d'être dans le mur. Pour avoir côtoyé les responsables agricoles dernièrement, il va falloir à un moment que l'Europe, comme précise Pierre-Marie Badot, prenne des orientations, en rapport avec des situations critiques sur certains territoires, dont nous faisons partie.

**Stéphane SAUCE** prend en considération le travail fait par Chrono-environnement et trouve les éléments extrêmement intéressants, il souligne que le temps politique n'est pas le temps du bassin, les chiffres présentés génèrent des craintes, car si on est à 7 mg/L après 20 ans de mise aux normes des STEP et des installations agricoles, si l'objectif aujourd'hui est de 2.5 et 3.5 mg/L, l'atteindre sera difficile. Il souhaite néanmoins avoir une position de travail, et avoir des objectifs qui soient ambitieux et réalisables.

**Gérard MAMET** observe que les concentrations en nitrates continuent à augmenter, et que la priorité sera déjà de voir apparaître des valeurs à la baisse. Il partage les propos de Philippe ALPY, en avançant qu'on pourra se féliciter à chaque fois qu'on aura une baisse de niveaux sur le bassin, et c'est dans cet état d'esprit qu'il faut avancer.

Jean-Pierre BELON avait évoqué lors d'une dernière CLE, les aspects d'urgence, et Gérard MAMET souligne l'urgence à mettre en place des actions, et qu'on puisse mesurer des effets.

**Jean-Pierre BELON** souligne que le temps viendra où on définira des objectifs précis et les étapes pour y arriver, ici on est dans la validation d'éléments scientifiques, que sont les flux admissibles, c'est un état scientifique qui ne se discute pas, c'est les flux supportables par les cours d'eau, donc on valide ces flux, et le temps viendra pour la définition des objectifs et des étapes qui en découlent. Il indique qu'en tant qu'ancien médecin, la science est ce qu'elle est, on a beau le contester, quand on a 2.5 g/L de sucre, on est diabétique, c'est un état de fait.

**Philippe ALPY** précise qu'il faut une volonté politique forte, sur la base de données scientifiques, pour faire avancer les choses. Si on ne se pose pas dans ce schéma-là, on peut tout de suite faire l'économie de l'étude et dire que tout va bien, que le paquebot collectivités et le paquebot socio-professionnels forêts et agriculture vont vivre leur vie, sans notre étude, mais par contre, il faut quand même se regarder en face, à savoir que laisse-t-on aux générations futures, et c'est la mission de la CLE.

**Stéphane SAUCE** précise que l'étude ne pose aucun problème, les chiffres sont ce qu'ils sont. Par contre c'est la suite où il émet des craintes, car une fois que les chiffres sont écrits, c'est écrit.

**Pierre-Marie BADOT** précise qu'il ne leur a pas été demandé d'écrire des objectifs réglementaires à atteindre, on leur a demandé de faire un état des lieux des connaissances, et sans rentrer dans le détail des données utilisées, mais il y a des millions de données de l'USEPA, l'agence de protection de l'environnement des Etats-Unis, qui est l'équivalent du BRGM, du Canada, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, et il y a un certain nombre d'équipes qui travaillent dans le monde sur ces sujets là et ils arrivent à cette conclusion-là, qui est aussi celle que l'on promeut à Chrono-Environnement depuis les années 1970, avec Jean Verneau, qui avait donné des valeurs équivalentes.

Ce n'est pas nouveau, ce qui est nouveau, c'est quand dans les années 1970, il était seul à dire cela, et actuellement il y a des gens qui ont travaillé le sujet dans le monde entier, et on arrive sur le même type de valeurs. Si on veut garder des populations de poissons normales dans la Loue, c'est ce vers quoi il faut tendre, et on sait très bien qu'on ne va pas y arriver du jour au lendemain.

**Claude LIETTA** souligne qu'effectivement on a des chiffres, des objectifs à prendre, mais qu'il faut prendre des objectifs réalisables, afin de ne pas décourager les gens, et il faut prendre le temps pour faire avancer la problématique.

**Vivien ROSSI** souhaite préciser que les valeurs présentées ici ne sont pas des objectifs qui ont vocation à être réglementaire via le SAGE, ce sont seulement des valeurs de référence qui serviront de base pour l'étude, et à l'issue de l'étude, en fonction des résultats des différents flux et de leurs origines, et à partir de là, on se donnera des objectifs. Et il y aura un temps politique pour en discuter après l'étude.

**Vincent BERNIZET** rappelle que la Loi sur l'Eau n'est pas une loi de protection de la nature, mais une loi de conciliation des usages de l'eau, et à partir de là il est important de faire confiance à la science, d'avoir à l'esprit les valeurs qui seraient idéales dans un milieu non anthropisé et par la suite déterminer ensemble les plages adéquates, et ce qui est important ce n'est pas de regarder la cible, c'est surtout la progression.

**Philippe ALPY** remercie les uns et les autres pour leurs apports, et comprend tout à fait Stéphane SAUCE qui doit rendre des comptes auprès de la profession, et c'est bien que chacun puisse s'exprimer et ce qui est mis sur la table. Et quelques soient les structures que l'on représente ici, ce chantier-là n'est pas un chantier simple et la validation des axes qui nous sont proposés ici, nous appartient. A l'issue de l'étude, le temps politique viendra de définir les axes sur lesquels on doit travailler ou tendre. Donc si vous en êtes d'accord, on peut valider le CCTP de l'étude en l'état, et lancer l'appel d'offres, avec nonobstant la validation du périmètre géographique de l'étude à confirmer avec le SMDL.

## 2. Priorisation des ressources stratégiques majeures sur la partie Doubs issue du COFIL

**Amélie BARBIER-DODANE** présente les intérêts des ressources stratégiques pour aujourd'hui et pour les générations futures, les éléments de réflexion mis à profit pour la priorisation des différentes ressources et les résultats issus du COFIL du 20 janvier 2022 avec les différentes instances concernées par le sujet. Les éléments de prises de connaissance ont été envoyés en amont du bureau de la CLE.

Elle présente par la suite les enjeux principaux par secteur du périmètre du SAGE vis-à-vis de la priorisation des ressources stratégiques, en prenant en compte :

- un secteur du Haut-Doubs comportant le PGRE, et ayant subi des manques d'eau critiques sur certaines communes, lors des sécheresses 2018-2019. Sur ce secteur, un développement démographique fort est présent en lien avec la zone transfrontalière. Les ressources de la plaine de l'Arlier, le lac saint point et la nappe du drugeon sont à préserver dans la durée, et des alternatives pouvant venir en complément à l'avenir sont à privilégier pour anticiper le changement climatique.

- un bassin de vie de grande ampleur alimenté par la nappe alluviale de la Haute-Loue, qui bien qu'abondante aujourd'hui, est à préserver dans le temps et favoriser des ressources secondaires complémentaires pour anticiper les déficits d'eau et préserver la Loue en terme quantitatif et qualitatif.

Les critères et objectifs pris en compte pour la priorisation sont :

- de mieux répartir les prélèvements sur le territoire et les ressources,
- de ne pas solliciter d'avantage les ressources déjà exploitées, en relocalisant les consommations d'eau,
- d'anticiper le réchauffement climatique et de l'impact sur les cours d'eau et le niveau des nappes.

Les cartes présentées sont explicitées, avec un croisement des informations de type problèmes d'alimentation en AEP durant les sécheresses 2018-2019, ressources stratégiques exploitées ou non.

**Philippe ALPY** souligne que des ressources sont présentes sur des territoires qui, pour autant s'approvisionnent chez leurs voisins.

**Amélie BARBIER-DODANE** indique que l'exutoire n'est pas forcément localisé sur le secteur, et bien que la surface soit grande, la source associée peut être en dehors du périmètre de la collectivité.

**Gérard MAMET** souligne que peu de ressources sont exploitées par rapport au territoire.

**Amélie BARBIER-DODANE** indique que la carte ne présente que les ressources stratégiques, mais qu'il existe de nombreux autres points de prélèvement d'eau en service actuellement.

**Thierry MARGUET** précise que les ressources stratégiques ont été déterminées par des hydrogéologues de bureaux spécialisés, en 2010-2012, comme étant des ressources localisées sur le territoire, propres à répondre à plus ou moins long terme aux besoins des populations, d'où la nécessité de les préserver à long terme.

**Amélie BARBIER-DODANE** indique les résultats de la priorisation menée par le COFIL début 2022, avec :

- des ressources concernées par des études complémentaires pour mieux connaître leur mode d'alimentation, et définir les zones de sauvegarde pour préserver la qualité au long terme

- des ressources exploitées concernées par la définition des zones de sauvegarde
- des ressources non-exploitées concernées par la définition des zones de sauvegarde

**Philippe ALPY** demande si cela conduit à élargir les zones de protection existantes.

**Nicole APPERRY** précise que les périmètres de protection de captage sont arrêtés par le préfet, ils peuvent être relativement petit, pour autant, la zone de sauvegarde peut correspondre au périmètre de protection éloigné des captages, ou peut être différent. Par la suite les zones sont fixées dans les documents d'urbanisme, avec des prescriptions plus ou moins fortes associées.

**Thierry MARGUET** indique que la loi climat résilience rend obligatoire la définition des zones de sauvegarde sur les territoires porteurs de SAGE.

En complément, les périmètres de protection de captage ont comme vocation première de s'intéresser plutôt à protéger des pollutions accidentelles, tandis que les zones de sauvegardes concernent plus les pollutions diffuses.

**Philippe ALPY** indique qu'il serait bien que soient connus les éléments concrets de la loi climat et résilience concernant les enjeux de l'eau sur nos territoires. On a commencé la séance par les flux admissibles et on partage les données scientifiques qu'on ne conteste pas. Par contre, pour les ressources stratégiques, on va toucher au quotidien des populations sur nos territoires, qui sont l'agriculture, la forêt, l'industrie, les stations d'épuration, tout ceci associé à des rejets sur des secteurs concernés, ce qui va être sujet à discussion.

**Philippe ALPY** demande à **Stéphane SAUCE** quelle est la position de la chambre d'agriculture.

**Stéphane SAUCE** indique que la chambre d'agriculture ne souhaite pas être un frein concernant les enjeux de l'eau, mais uniquement représenter la forêt et l'agriculture sur les territoires, et souhaite qu'on avance avec une vision globale.

**Philippe ALPY** demande si les services de l'Etat auraient le temps de faire une synthèse des incidences de la Loi Climat et résilience.

**Nicole APPERRY** indique qu'il y a un travail en cours par la DDT afin de faire connaître les déclinaisons de cette loi en interne au niveau des services.

**Aurélia BARTEAU** précise qu'il y a de nombreux articles sur des thèmes divers, notamment sur les milieux aquatiques, il existe des documents qui reprennent tout le périmètre de cette loi édités par la DREAL, qui pourraient être récupérés, mais il faut avoir en tête que la loi reste récente et que tous les décrets ne sont pas encore sortis à ce jour. Elle propose de solliciter la DREAL à ce sujet.

**Gérard MAMET** demande s'il serait possible d'avoir des synthèses simplifiées, car cela représente une masse de documents importante.

**Philippe ALPY** invite **Amélie BARBIER-DODANE** à rassembler les éléments principaux de la Loi Climat et résilience.

**Cyril THEVENET** souligne que du fait de cette Loi, les zones de sauvegarde sont à définir, et que notre territoire est concerné par 20 à 30 ressources stratégiques, dont certaines ont une taille conséquente. L'objectif est de préciser sur les 3 ans qui viennent, c'est-à-dire sur la période du contrat de bassin, quelles sont les ressources stratégiques sur lesquelles il faut travailler, et plus précisément, qui doit travailler à cela, avec l'identification de maîtres d'ouvrage en capacité de conduire les études, sachant que le transfert de compétence n'est pas effectif pour toutes les collectivités. Il y a donc un travail complémentaire de rencontre des acteurs potentiels pour la conduite des actions sur les ressources, car l'EPAGE ne va pas pouvoir être maître d'ouvrage de l'ensemble.

**Philippe ALPY** précise que c'est par exemple, un syndicat des eaux qui devra missionner un bureau d'étude en hydrogéologie pour définir les périmètres.

**Cyril THEVENET** précise que la loi Climat a élargi le champ des possibilités aux acteurs ayant la compétence partagée de l'AEP, ce qui inclut les producteurs d'eau potable par exemple.

**Amélie BARBIER-DODANE** indique qu'il y a un projet Doubs transfrontalier (conduit par l'isska un bureau d'étude suisse), qui vise à réaliser une modélisation sur une partie des ressources transfrontalières, pour définir les zones de sauvegarde. Il y a donc une part des ressources qui bénéficieront déjà d'une étude. Pour les autres ressources encore orphelines, l'idée serait d'appliquer la même modélisation, si celle-ci confirme sa pertinence pour cet exercice. Pour ce qui est des ressources concernées par une étude de caractérisation, qui demande l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé, il faut aussi des porteurs de projet.

Le tableau de synthèse a été envoyé en amont, et il recense les maîtres d'ouvrage potentiels, dont les communautés de communes et les syndicats d'eau potable, avec pour certaines ressources, plusieurs collectivités concernées de par leur situation géographique.

**Philippe ALPY** souligne qu'on pourrait tout de suite alerter les communautés de communes pour qu'elles mettent une provision budgétaire allouée à ce sujet.

**Cyril THEVENET** précise que les communautés de communes ayant la compétence actuellement sont le Grand Pontarlier, le Val de Morteau et Frasne Dugeon. Pour les syndicats, il y a le syndicat de la Haute-Loue et d'autres syndicats sur le territoire. Le morcellement de la compétence complique l'exercice.

**Philippe ALPY** souligne que la Loi climat et résilience impacte le cadre du SAGE, et impose une nouvelle gymnastique, et il compte sur les services de l'Etat pour accompagner cette nouvelle approche, tant intellectuelle que méthodologique, pour aller vers ces chantiers, et surtout partager les informations. Il faut aussi arrêter de se faire peur, car si on définit des périmètres de sauvegarde partout, il ne faudra pas non plus aboutir à une « réserve ».

**Stéphane PARRA** questionne sur les montants financiers de ces études.

**Thierry MARGUET** indique que les chiffrages ne sont pas faits mais que des ratios existent. Des études sont en cours et des documents de cadrage servent de fil directeur pour construire ces études, dont des CCTP par exemple. Il précise qu'il est hydrogéologue à l'agence de l'eau, en charge de cette thématique, avec la mission d'accompagner les porteurs de projets et collectivité au lancement de ces démarches de préservation des ressources, via un accompagnement technique et financier, qui vont jusqu'à 70 % dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau.

Concernant le projet Doubs transfrontalier, il vise l'étude d'une dizaine de ressources stratégiques du Haut-Doubs, ce qui représente déjà une part du travail qui ne sera plus à faire. Donc comme l'a présenté Amélie BARBIER-DODANE, l'objectif est bien de délimiter ces zones de sauvegarde avec pour objectif d'aller jusqu'au plan d'action qui permettra de les préserver sur le long terme.

### 3. Avancement du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

**Maud LE NAGARD** présente l'avancement du bilan du PGRE en cours : la collecte des données auprès des différents acteurs de l'AEP est variable, elle est cependant nécessaire pour pouvoir faire le bilan des consommations sur les dernières années. Les structures n'ayant pas fait part de leurs données à cette date sont relancées afin de pouvoir prendre en compte leurs éléments dans le bilan en cours.

**Philippe ALPY** demande à ce que les données demandées soient remontées rapidement pour la finalisation des enquêtes.

### 4. Etude prospective changement climatique : validation du cahier des charges de l'étude

**Amélie BARBIER-DODANE** rappelle le contexte, avec le bilan du PGRE, l'étude flux admissibles, et l'étude protectrice sur le changement climatique sur le périmètre du SAGE, qui aura vocation à définir une stratégie d'adaptation du territoire, qui viendra alimenter la révision prochaine du SAGE.

L'étude, dont vous avez reçu les éléments en amont, comporte 2 volets :

- Une étude prospective sur le changement climatique appliqué à l'évolution à venir de la ressource en eau jusqu'à l'horizon 2050,
- La réalisation d'une concertation territoriale avec les acteurs de l'eau du territoire (élus locaux, communautés de communes, institutionnels, ...)
  - Le périmètre du **PGRE** du Haut-Doubs
  - Le périmètre du **SAGE**

Plusieurs phases se suivent :

### **Phase 1 de l'étude : Diagnostic différencié du territoire**

L'objectif est de quantifier l'impact sur les milieux aquatiques et les usages de l'eau : en définissant les enjeux et les vulnérabilités des territoires.

Pour cela, une analyse rétrospective et une analyse prospective est à réaliser, basée sur l'étude des évolutions entre autres des températures, de la saisonnalité des précipitations, de l'évapotranspiration des cultures et de la végétation naturelle.

Ainsi qu'une évaluation des conséquences pour les milieux et usages, notamment sur :

- l'impact sur le débit des cours d'eau (crues et étiages), la recharge des nappes, les échanges nappe-rivière, les ruissellements,
- la qualité chimique, écologique et sanitaire de l'eau et la thermie de l'eau,
- l'impact sur les écosystèmes aquatiques : faune et flore,
- les usages : eau potable, agriculture (cultures, abreuvement du bétail), industrie, tourisme / loisirs aquatiques (baignade, canoë et pêche), hydroélectricité, etc.

### **Phase 2 : Définition de différentes stratégies d'adaptation**

Le bureau d'étude proposera différents scénarios d'adaptation, qui seront discutés lors des concertations avec les acteurs locaux

Objectif : Construire une stratégie pour améliorer la résistance du territoire aux sécheresses.

- dégager des priorités, identifier les solutions sans regret,
- dresser des trajectoires socio-économiques contrastées à 30-50 ans,

La stratégie portera notamment sur :

- la gestion des milieux aquatiques et humides
- les phénomènes hydrologiques extrêmes d'inondations et de sécheresse
- la gestion des réserves en eau stratégiques (soutien d'étiage, ressources souterraines)
- la gestion des services d'eau et d'assainissement
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- l'usage de l'eau en agriculture (abreuvement des animaux notamment)
- les pratiques de loisirs aquatiques, le développement touristique
- l'information et la sensibilisation.

L'étude sera pilotée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui sera associée dès le démarrage de l'étude selon des modalités à définir, avec notamment des présentations par le BE en réunion plénière de la CLE selon le stade d'avancement pour approuver les résultats.

Un Comité de pilotage sera créé pour le suivi de l'étude. Il sera composé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue et élargi au besoin à des experts.

Il se réunira au minimum 4 fois, au lancement de l'étude et à l'issue de chacune des phases pour valider les rapports intermédiaires.

Le marché de l'étude sera publié sur 2022, avec une durée estimée à 18 mois.

Concernant le CCTP de l'étude, des compléments ont été apportés par l'agence de l'eau et le conseil départemental du Doubs, ils seront intégrés dans la version finale.

**Philippe ALPY** souligne l'importance de prendre en compte la résilience du territoire, tant aux sécheresses qu'aux épisodes de fortes précipitations auxquels on peut s'attendre.

**Vivien ROSSI** rappelle que, comme il a été évoqué en bureau de CLE précédemment, la demande de prendre en compte l'ensemble du périmètre du SAGE pour l'étude climat a bien été prise en compte et l'agence accompagne l'étude en ce sens, en revanche l'agence de l'eau ne perd pas de vue le cœur de cible qui est le secteur du PGRE du Haut-Doubs, qui est le plus sensible, et c'est sur secteur qu'il y aura à apporter un plan opérationnel le plus précis possible.

Un Plan Territorial de Gestion de l'Eau pourra être élaboré à l'échelle du SAGE, au sein duquel il y aura 2 zonages avec un plan opérationnel qui s'inscrira dans la continuité du PGRE, et sur le reste du bassin il y aura aussi définition d'un plan d'action, qui n'aura pas vocation à être aussi précis que celui du PGRE.

En termes d'accompagnement financier de l'agence de l'eau, il faut bien que les 2 choses soient distinguées, car autant l'AERMC accompagnera la réflexion jusqu'au plan opérationnel détaillé sur le Haut-Doubs, mais ce ne sera pas le cas sur le reste du bassin. Sinon cela signifie qu'on ouvre la porte et qu'on applique partout sur le bassin Rhône Méditerranée Corse. Donc il faut que cette nuance apparaisse dans le CCTP. Il est nécessaire de définir un certain nombre d'actions sans regret, et dans la mesure où on n'a pas le même niveau de données de départ sur le bassin que sur le secteur PGRE, on ne pourra pas aller au même niveau de détail des actions.

**Jean-Claude GRENIER** demande s'il y aura le même niveau de subvention.

**Vivien ROSSI** indique, que comme déjà évoqué en séance précédente, aujourd'hui il n'y a pas de subvention pour le bassin haute-Loue concernant les économies d'eau, les ressources alternatives et l'interconnexion. Seul le Haut-Doubs est bénéficiaire à ce titre.

**Philippe ALPY** précise que pour autant notre volonté politique est d'aller vers un PTGE sur l'ensemble du bassin, car c'est ce qui fait ciment en termes de connaissance et de partage d'enjeux pour le territoire.

**Jean-Claude GRENIER** souligne qu'on voit qu'il y a un décalage quand même, pour les ressources stratégiques on couvre bien l'ensemble du territoire du SAGE, mais qui n'est pas pris en considération dans le cadre du PGRE.

**Vivien ROSSI** précise que le travail sur les ressources majeures c'est un travail d'anticipation au titre de l'avenir et du changement climatique, et non pas au titre de secteurs prioritaires. Cette étude sur le climat va faire le lien avec les ressources stratégiques, avec un horizon 30 à 50 ans comme l'a précisé Amélie BARBIER-DODANE.

**Jean-Claude GRENIER** indique que la ressource de la partie basse du bassin vient de la Haute-Loue du captage de Montgesoye, puisque le syndicat approvisionne jusqu'à Valdahon, Quingey, Bartherans et même quasiment jusqu'à Salins les bains. Il pense que l'étude aurait dû avoir les mêmes perspectives sur l'ensemble du territoire et non pas une étude à 2 niveaux.

**Vivien ROSSI** précise que ce n'est pas l'étude est à 2 niveaux, c'est le plan d'action qui en découlera.

**Stéphane SAUCE** demande si le lien est fait avec les varennes de l'eau et le travail sur le plan d'adaptation régional au changement climatique.

**Cyril THEVENET** confirme que l'EPAGE est associé à ces travaux, avec des scénarios de tendances économiques qui ont été travaillés notamment sur la filière laitière, donc c'est une donnée de base d'entrée qui sera intégrée à la démarche.

## 5. Questions diverses

La prochaine CLE est fixée au 23 juin à 9h.

Le Président remercie tous les participants et lève la séance.

<b>Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux</b>		<b>Présence</b>
<b>ALPY Philippe / Président de la CLE</b>	Vice-Président CD25	Présent
<b>GRENIER Jean-Claude / Vice-Président collège des collectivités de la CLE</b>	1er VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue / Président de la CCLL	Présent
<b>DEFRASNE Daniel</b>	CC Grand Pontarlier	Présent
<b>BINETRUY Philippe</b>	CC Montbenoît	Présent
<b>FRIGO Jean-Pierre</b>	CC Val de Morteau	Présent
<b>LOIZON Beatrix</b>	CD25	Absente
<b>LAUBIER Bernard</b>	EPAGE HD HL	Absent
<b>LIETTA Claude</b>	Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent
<b>MARGUET Vincent</b>	CC Loue Lison	Absent
<b>FAGIANI Patricia</b>	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs	Absente
<b>FAIVRE Gérard</b>	CC Portes Haut Doubs	Excusé
<b>BILLOT Olivier</b>	CC Montbenoît	Absent
<b>COURVOISIER Claude</b>	CC Altitude 800	Excusé
<b>ROBERT Gilles</b>	Parc Naturel régional du Pays Horloger	Absent
<b>DAVID Franck</b>	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé
<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</b>		<b>Présence</b>
<b>MAMET Gérard / Vice-Président collège des usagers de la CLE</b>	SOS Loue et rivières comtoises / Vice-Président de la CLE collège des usagers	Présent
<b>SAUCE Stéphane</b>	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
<b>BELON Jean-Pierre</b>	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent
<b>CARTERON Michel</b>	CPEPESC	Excusé
<b>COLIN Fabien</b>	CIGC / Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Excusé

<b>Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics</b>		<b>Présence</b>
<b>PHILOT David</b>	Préfet du Jura (DDT)	Représenté par Vincent BERNIZET
<b>ROLLIN François</b>	Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Représenté par Vivien ROSSI
<b>VAUTERIN Patrick</b>	Direction départementale des Territoires du Doubs et Préfecture du Doubs	Représenté par Aurélia BARTEAU
<b>ROLLET Didier</b>	Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté	Représenté par Nicole APPERRY
<b>Participants complémentaires</b>		<b>Présence</b>
<b>BADOT Pierre-Marie</b>	Chrono-Environnement	Présent
<b>DEGIORGI François</b>	Chrono-Environnement	Présent
<b>MARGUET Thierry</b>	Agence de l'Eau	Présent
<b>PARRA Stéphane</b>	CD 25	Présent
<b>ROGNON Catherine</b>	CC Val de Morteau	Présente
<b>VALLET Christian</b>	CC Frasne Drugeon	Présent
<b>THEVENET Cyril</b>	EPAGE HDHDL	Présent
<b>LE NAGARD Maud</b>	EPAGE HDHDL	Présente
<b>BARBIER-DODANE Amélie</b>	EPAGE HDHDL	Présente